

**Demande de mise à disposition de locaux communaux situés 2 rue Hélène Le Chaton à PLOUAY (56240)
à destination des ouvriers du bâtiment sur la pause méridienne (11h30 - 13h30)**

Mail à adresser à contact@plouay.fr

Le :

Entreprise :

Représentée par :

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

Sollicite la mise à disposition d'une salle pour la période du :
au :

et m'engage à faire respecter par mes ouvriers présents, et sous ma propre responsabilité, les conditions suivantes :

- Les regroupements d'ouvriers de différents chantiers ne sont pas autorisés. Une distanciation entre les groupes différents devra être organisée ;
- L'échelonnement des temps de pause sera privilégié afin de réduire le nombre de personnes présentes de manière simultanée ;
- Une distanciation physique entre chaque personne attablée d'au moins 1m devra être observée ;
- Le port du masque est obligatoire pour tous les déplacements au sein des salles ;
- L'utilisation du gel hydroalcoolique mis à disposition doit être effectuée en entrant et sortant du bâtiment ;
- Les ouvriers présents s'engagent à :
 - Porter un masque en dehors du repas
 - Respecter les mesures barrières
 - En entrant, se laver les mains avec le gel hydroalcoolique mis à disposition
 - Compléter le registre (date, horaire arrivée/départ, coordonnées de l'entreprise et les vôtres)
 - Déjeuner à 1 personne par table
 - Ramener leurs éventuels déchets
 - Respecter les lieux
 - Avant de quitter les lieux :
 - aérer les locaux et les fermer avant de partir
 - se laver les mains avec le gel hydroalcoolique mis à disposition
 - nettoyer avec les lingettes nettoyantes et le produit virucide les table, chaise et tout autre équipement utilisé
 - passer le balai pour le dernier occupant

J'ai pris connaissance que :

- ***S'agissant d'une mise à disposition consentie sur la base des règles relatives aux locaux professionnels et à la restauration collective, la responsabilité du respect des règles sanitaires applicables pendant toute la durée de l'épidémie reposera uniquement sur l'employeur bénéficiaire de la mise à disposition.***
- ***Si l'un des ouvriers était contaminé ou cas contact, l'employeur se devra d'en informer immédiatement la mairie par mail à : contact@plouay.fr.***

Cachet de l'entreprise + signature